

nesse donne lieu à des rapports d'évaluation qui lui sont régulièrement communiqués par le service concerné afin de l'informer au mieux sur l'évolution de la prise en charge, sur le contexte de vie et sur les éventuelles inquiétudes relatives à la situation. En cas d'incident ou d'inquiétudes particulières, le juge de la jeunesse – et lui seul – est donc immédiatement informé. Il appartient alors au juge de la jeunesse de décider des suites qu'il donne à cette communication.

Je vous confirme que dans le cas d'espèce, une collaboration a été mise en place avec le CAPREV ainsi qu'avec le service de prévention de la commune d'Uccle. La fuite de cette jeune fille vers la Syrie est bien entendu regrettable. Je confirme néanmoins que les intervenants de l'aide à la jeunesse ont transmis au juge de la jeunesse les informations utiles dont ils disposaient. Par ailleurs, au moment de son arrestation à la frontière, l'intéressée n'était plus sous la surveillance de nos services puisque le magistrat avait levé notre mandat.

Concernant le bracelet électronique, la personne l'a arraché.

**1.12 Question de M. Dimitri Legasse à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Journée des familles d'accueil»**

**1.13 Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Organisation de la Journée des familles d'accueil»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Dimitri Legasse (PS).** – Monsieur le Ministre, le dimanche 24 septembre, plus de 2 000 enfants et adultes se sont rassemblés sur le site du Bois du Cazier, à Marcinelle, pour la Journée des familles d'accueil. Cet événement initié par vos soins s'inscrit dans votre volonté d'étendre l'accueil familial. Son but est de remercier les familles qui s'engagent. Je me joins à vous pour souligner l'importance que revêt l'aide inestimable de ces personnes généreuses. C'est également l'occasion de mettre en avant l'accueil familial et de lui donner une visibilité médiatique. C'est encore l'occasion aussi, à la rentrée parle-

mentaire, de faire le bilan de la campagne de sensibilisation que vous aviez lancée en 2015 pour recruter plus de familles. En 2016, il y aurait eu 79 familles pour accueillir un enfant; en ce moment de l'année 2017, il y aurait déjà 67 familles.

Monsieur le Ministre, comment s'est déroulée cette deuxième édition de la Journée des familles d'accueil? Cet événement est-il appelé à devenir annuel? Les parents d'accueil ainsi que les enfants ont-ils répondu présents? Pouvez-vous dresser un bref bilan de la campagne de sensibilisation et de recrutement de nouvelles familles d'accueil? Les chiffres que j'ai cités sont-ils corrects? Correspondent-ils à vos attentes et aux besoins? Quand sera lancée la prochaine campagne? Outre l'accueil familial, comptez-vous promouvoir le parrainage? Enfin, vous annoncez, en mai dernier, la création d'un groupe de travail sur la loi relative au statut des accueillants familiaux. Qu'est-il ressorti des premières réunions de ce groupe?

**Mme Marie-Françoise Nicaise (MR).** – Monsieur le Ministre, mon collègue a effectivement fait le descriptif de cette journée de détente que vous avez créée et qui a réuni des familles d'accueil au Bois du Cazier à Marcinelle le 24 septembre dernier. Nous avons abordé la problématique de l'accueil familial dans cette commission; nous partageons le même intérêt pour cette question ainsi que la volonté de recruter de nouvelles familles pour accueillir ces enfants.

J'ai découvert par la presse l'existence de cette journée. Dans le cadre de ma question, je souhaite d'abord m'étonner du fait que les membres de notre commission parlementaire n'y aient pas été conviés. Vous m'avez répondu que vous m'aviez bel et bien envoyé une invitation. Or, cette invitation ne m'est jamais parvenue. Peut-être pouvez-vous m'en dire plus sur la façon dont les invitations ont été lancées? Toujours est-il que les membres de notre commission ont reçu une lettre de votre part concernant la mission à Berlin visant à promouvoir Bruxelles et qui, elle, m'est bien parvenue. Vu mon intérêt pour les familles d'accueil, j'aurais pourtant volontiers participé à cet événement, d'autant plus qu'il se déroulait non loin de chez moi.

La Journée des familles d'accueil était organisée par le ministère de l'Aide à la jeunesse. Dans quelle mesure avez-vous financé cet événement? D'autres financements intervenaient-ils? Si oui, quels étaient-ils? Je présume qu'une journée identique sera prévue l'an prochain. J'espère recevoir l'éventuelle invitation qui me serait adressée à cette occasion, car je participerai volontiers à l'activité.

Je souhaiterais par ailleurs savoir si la Fédération des services de placement familial (FSPF) était également associée à l'événement. Qu'en est-il des familles d'accueil non représentées par la Fédération?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Je tiens tout d'abord à répondre à ce que vous avez dit, Madame Nicaise. Vous vous êtes étonnée de ne pas avoir été conviée à cette fête. Nous avons essayé de vous répondre, notamment via les réseaux sociaux, en vous envoyant une copie du courrier que nous vous avons adressé. L'an dernier, après l'événement organisé au bénéfice de quelques familles d'accueil à l'occasion des 350 ans de la ville de Charleroi, vous aviez effectivement manifesté le souhait que les membres de la commission, qui portent une attention particulière à la question de l'accueil familial, soient informés de toute nouvelle initiative en la matière. C'est la raison pour laquelle, malgré la situation politique particulière de cet été, je n'ai pas manqué d'adresser le 19 juillet dernier un courrier et une invitation à chaque membre de votre commission.

Outre les membres de la commission, j'ai informé l'ensemble des députés – tous partis confondus – élus dans l'arrondissement de Charleroi ainsi que les membres du collège communal de la ville de Charleroi de la tenue de cette journée. À mes yeux, une telle manifestation est une occasion particulièrement appropriée pour sensibiliser les mandataires publics à la question de l'accueil familial. Je suis dès lors sincèrement désolé si vous n'avez pas pu prendre connaissance de mon invitation. C'est évidemment avec un grand plaisir que nous aurions fait la fête avec tout le monde.

Pour en revenir à l'événement lui-même, je crois pouvoir affirmer que cette fête fut une réussite. Sous un soleil radieux, ce sont plus de 2 200 personnes qui ont participé à cette journée festive. Cette fête est le fruit d'une collaboration entre la FSPF, l'administration générale de l'Aide à la jeunesse et mon cabinet. Les services de placement familial se sont particulièrement investis dans l'organisation: de nombreux stands et animations présentés lors de la journée étaient le fruit d'un travail préalable avec les enfants. La FSPF étant la cheville ouvrière de la journée, elle a sollicité et reçu une subvention de 53 000 euros pour assurer l'ensemble de l'organisation de la journée, la conception et l'envoi des documents, la location du site, les activités proposées, les spectacles, les animations et les restaurations offertes aux familles. Nous avons en effet tenu à ce que la fête soit gratuite pour ces dernières.

Il est par ailleurs évident que toutes les familles d'accueil ont été invitées à la fête, même celles qui ne sont pas encadrées par un service de placement familial. Pour celles-ci, c'est l'administration générale de l'Aide à la jeunesse qui a servi de relais.

Quant à la récurrence de cette activité, il est vrai que je souhaite qu'un tel événement ait lieu à une plus grande fréquence que par le passé, tout

en tenant compte de la forte mobilisation que cela demande à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la FSPF. Je ne puis pas encore vous dire à l'heure actuelle si les services seront en mesure de s'impliquer autant l'année prochaine, mais ils apprécient organiser une telle fête. Un grand événement central tous les deux ans pourrait être une bonne formule, car il permet l'alternance entre une fête organisée par l'ensemble des services et une fête propre, imaginée librement par chaque service.

Pour répondre à votre question, Monsieur Legasse, sur les résultats de la campagne de recrutement, les chiffres que vous citez, à savoir 67 familles sélectionnées en 2017 – et l'année n'est pas encore finie – auxquelles il faut ajouter un nombre quasiment égal de familles dont la candidature est à l'étude, sont ceux qui m'ont été transmis par la FSPF qui regroupe les 17 services actifs en Communauté française. Il s'agit d'une augmentation significative par rapport aux années précédentes. Le nombre de familles sélectionnées se rapproche de l'objectif de 100 à 150 nouvelles familles annuelles qui avait été fixé lors du lancement de la campagne. Je rappelle qu'à l'époque, lorsque j'avais fixé ce chiffre, on m'avait rétorqué que j'étais trop optimiste. Comme je l'ai annoncé en début de législature, la campagne sera relancée régulièrement: pas plus tard que le 27 septembre, des centaines de dépliants d'information sur l'accueil familial ont été distribués au parc Pairi Daiza.

Par ailleurs, j'ai déjà évoqué ici l'action menée en partenariat entre la FSPF et l'Union belge de football dans le cadre de ses projets sociaux. Grâce à leur notoriété, les Diabes rouges offrent une visibilité accrue à l'accueil familial avec pour objectif le recrutement de 600 nouvelles familles sur l'ensemble du territoire national d'ici le prochain Championnat du monde de football.

Concernant le parrainage, je soutiens également une campagne globale menée de concert par les six services qui organisent la mission de parrainage en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un clip vidéo a déjà été diffusé sur la RTBF en juillet et un nouveau site internet a été créé.

Enfin, concernant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi relative au statut des accueillants familiaux, j'apporterai les informations dans le cadre de ma réponse à la question de Mme Nicaise à ce sujet, dans la suite de cette réunion de commission.

**M. Dimitri Legasse (PS).** – La réponse était fort complète et je me réjouis que les objectifs fixés, bien qu'ambitieux, aient été atteints.

**Mme Marie-Françoise Nicaise (MR).** – Je demanderai au service de prendre note de la bonne adresse pour le courrier. Je suis en tout cas certaine de ne pas avoir reçu cette invitation.

**Mme la présidente.** – Je propose de sus-